



Montgeron, le 2 décembre 2014

A l'attention de

Monsieur Benjamin Beaussart
Directeur de l'Agence
interdépartementale de Fontainebleau
217bis, rue Grande
77300 FONTAINEBLEAU

Objet : Sécurisation de l'accès piétons au Carrefour de Montgeron

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait qu'une délégation de l'association MONTGERON ENVIRONNEMENT s'est rendue récemment sur le site de l'entrée de la forêt de Sénart permettant d'accéder à la maison forestière de Montgeron.

Si une partie des aménagements prévus par l'ONF pour la sécurisation des piétons a déjà été réalisée (glissière de protection des piétons aux abords du pont sous la RN6), il reste à mettre en œuvre le cheminement depuis cette glissière jusqu'au carrefour de Montgeron.

Dans le projet de l'ONF, cet aménagement était prévu en parallèle à la route, suivant un cheminement déjà existant en forêt.

Après examen des lieux par MONTGERON ENVIRONNEMENT, il s'avère que les travaux qui restent à réaliser sont peu importants, conformément à la fiche n° 53 Agence de Fontainebleau de 2011.

Pour permettre un accès aisé à ce cheminement pour les piétons, j'appelle votre attention sur la nécessité de prévoir :

- la création d'un accès direct et identifiable franchissant le fossé en continuité de la glissière de raccordement côté forêt (soit la glissière est prolongée jusqu'au petit ouvrage existant qui devra être élargi, soit le franchissement du fossé est réalisé au droit de la glissière actuelle moyennant un terrassement pour la mise à niveau du débouché sur la forêt, en veillant à ce que le raccordement se fasse avec le moins de dénivelé possible),

- l'essartage et l'élagage de certains arbres, comme prévu dans la fiche 53, afin d'élargir le passage à certains endroits étroits. Toutefois, il nous paraît inutile d'abattre tous les arbres déjà marqués.

- le traitement des racines affleurantes tout en veillant à ne pas nuire aux arbres qui bordent le chemin (coupe des racines ou recouvrement par un substrat naturel compatible avec la nature du sol).

Enfin nous souhaitons que ce cheminement reste bien intégré dans son environnement naturel, en serpentant en bord de forêt afin d'éviter un tracé rectiligne.

Il s'agit donc d'un aménagement modeste qui devrait être réalisable très rapidement et compatible avec les moyens budgétaires de l'ONF, mais qui permettrait d'améliorer considérablement le cheminement des piétons en le sécurisant. La route d'accès au parking de la maison forestière de Montgeron est très fréquentée par les voitures.

Michel Coste, membre du bureau et du comité de révision de la charte forestière, a saisi de ce problème par courriel Messieurs Jacobee et Larrière, ses correspondants habituels. Il lui a été répondu que « cette question a été abordée plusieurs fois lors des derniers comités de pilotage de la charte de Sénart, mais que néanmoins, il avait été bien entendu ».

Il a été précisé en outre que les travaux proposés- et qui sont par ailleurs prévus - ne peuvent être effectués que lorsque l'exploitation de la parcelle concernée aura été réalisée. Il a été également ajouté que cette réponse valait toujours, l'exploitation n'ayant pas encore débuté. Les bois sont marqués et seront prochainement exploités et il est donc logique de ne procéder par exemple à l'élagage - si nécessaire - qu'à la suite de la récolte des bois marqués.

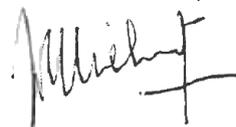
Je remercie vos collaborateurs d'avoir répondu avec célérité à ce message, mais il me semble que ce projet, longtemps différé, doit enfin être mis en œuvre sans délai supplémentaire. En effet, le carrefour de Montgeron est un des lieux les plus fréquentés par les promeneurs en forêt de Sénart, et un accident sur une route étroite où se croisent les voitures (qui ne circulent pas toujours à la vitesse réglementaire) et les piétons est malheureusement à craindre à tout moment.

Je suis conscient des contraintes que vous subissez notamment sur le plan budgétaire, et ne veux mettre nullement en cause la compétence, avérée, de vos collaborateurs que je remercie de leur disponibilité. Mais il me semble que ces travaux revêtent désormais, comme précisé ci-dessus, un caractère d'urgence signalée.

Je suis à votre disposition pour une rencontre sur le site, et je vous saurais gré de me faire connaître la suite que vous entendez réserver à cette proposition qui constitue la partie non encore réalisée de l'opération de sécurisation de l'accès au Carrefour de Montgeron prévue par l'ONF dès 2011.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,



Jacques de Milleret

Copie : Monsieur François Durovray Maire de Montgeron